



## **Communiqué de presse**

### **Association nationale des Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence**

#### **En écho aux propositions de la Ministre de la Santé**

#### **Une politique de formation nécessaire pour assurer une réponse de qualité**

Dans le cadre de sa compétence en formation, l'association nationale des Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence (ANCESU) accueille favorablement la mise en place de protocoles de coopérations pour les infirmiers d'urgence et le développement d'Infirmiers en Pratique Avancée (IPA).

Une vigilance particulière concerne les Services d'Accès aux Soins (SAS).

Pour les protocoles de coopérations, l'ANCESU confirme la nécessité d'une formation harmonisée, comme cela a été le cas pour les infirmiers organisateurs de l'accueil. Les CESU, « unités d'enseignement des structures d'urgence - SAMU », formant plus de 200000 professionnels par an, se mettent dès à présent en ordre de marche pour participer à toute réflexion pédagogique dans ce domaine. Ils insistent sur le fait que les établissements de santé doivent pouvoir avoir les moyens d'envoyer les professionnels en formation pour répondre à l'attente importante dans ce domaine.

A l'heure de la professionnalisation du métier d'assistant de régulation médicale (ARM) et de la formation d'un an renforçant la qualité du service rendu à la population par les SAMU-Centres 15, l'ANCESU reste vigilante sur la mise en place du SAS. Ayant travaillé depuis de nombreuses années à la formation continue des ARMS, les CESU sont conscients de la nécessaire formation des personnels qui exercent un accueil téléphonique en santé pour garantir une réponse de qualité.

Une plateforme unique santé favoriserait cette complémentarité de compétences en santé, de la prise en charge de l'urgence vitale à la téléconsultation.

**Contacts :** Pr Christine AMMIRATI [christine.ammirati@chu-amiens.fr](mailto:christine.ammirati@chu-amiens.fr) Tel 03 22 08 87 25  
Dr Gaël GHENO [ggheno@ch-annecygenevois.fr](mailto:ggheno@ch-annecygenevois.fr)

ANCESU

Mail : [contact@ancesu.fr](mailto:contact@ancesu.fr) ; [secretariatancesu@gmail.com](mailto:secretariatancesu@gmail.com)

Téléphone : 04 50 63 61 03